

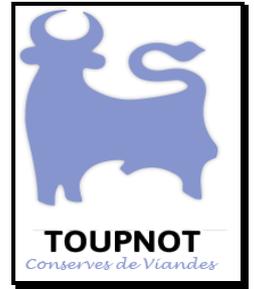


COMMUNIQUE DE PRESSE

Du 18 mars 2019

des salariés de Toupnot

Après l'audience en Préfecture avec le chef de cabinet adjoint du Président de la République.



Les salariés de l'entreprise Toupnot avaient sollicité une audience auprès du Président de la République, à l'occasion de son passage dans notre département, afin de lui exposer leurs difficultés et demander une intervention directe de l'Etat compte tenu de l'attitude délétère du groupe COFIGEO qui, depuis deux mois, traîne des pieds pour assurer la reconstruction d'une unité industrielle dans le département.

C'est en début d'après-midi du 16 mars que le principe d'une réunion avec le chef de cabinet adjoint (M. Jean Gaborit) du Président de la République, le Préfet et la Sous-Préfète d'Argelès Gazost a été acté pour 19 h .

Il s'agissait donc pour les salariés d'alerter la présidence de la république sur le danger désormais évident de l'abandon, par le groupe COFIGEO, de toute idée de reconstruction après l'incendie du site le 10 janvier dernier.

En effet, en dépit de plusieurs réunions de travail en Préfecture et du lancement de deux expertises (l'une par le Comité d'Entreprise, l'autre par l'Etat) sur les possibilités de relance de l'activité, les salariés ont appris le 14 mars par une note sybilline du PDG local (M. Rémi Arnaud Desartre) qu'une délocalisation de production était programmée, ce qui impliquait rapidement le déménagement de machines non sinistrées de l'entreprise vers d'autres unités du groupe.

Une telle annonce est à mettre en parallèle avec la parole des deux co-présidents du groupe COFIGEO qui, le 7 février dernier indiquaient au Préfet, à l'ensemble des élus locaux réunis ainsi qu'aux salariés et à leurs représentants que l'arrivée d'une machine issue du site de Capdenac et non utilisée sur place (usine Raynal et Rauquelaure située dans l'Aveyron) pourrait être rapatriée à Lourdes afin de faciliter les conditions d'une redémarrage rapide de l'activité dans le cadre d'un atelier-relais.

Autant dire que cette provocation laisse peu de place aux ambiguïtés : comme nous le dénonçons depuis des semaines, le groupe ne met aucune bonne volonté pour trouver une solution viable dans les Hautes Pyrénées et prépare un plan social plutôt que l'avenir.

Ainsi, il est apparu lors d'une réunion à Bercy le lundi 11 mars, que le groupe ne fournissait pas les éléments d'information nécessaires au versement des indemnités par les assureurs.

Ces informations ont été confirmées par les représentants de l'Etat dans le département, signe une fois encore de la mauvaise volonté évidente du groupe.

Dans ce contexte, les salariés ont fait valoir un droit d'alerte au niveau du Comité Hygiène Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) de l'entreprise et ont clairement indiqué au conseiller présidentiel qu'ils ne se laisseraient pas faire et empêcheraient ce déménagement si l'Etat n'intervenait pas.

Le Préfet a contacté le PDG de l'entreprise à l'issue de la rencontre du 16 mars, ce dernier lui indiquant que le déménagement n'était pas à l'ordre du jour de la semaine qui débute et qu'il comptait évoquer en CHSCT la question vitale de l'atelier relais..

Faible engagement s'il en est.

Il n'est pas inutile de rappeler que le groupe COFIGEO a bénéficié le 18 juillet 2018 d'une décision de M. Bruno Le Maire, Ministre de l'Economie et des Finances permettant au groupe de mener à bien une opération de rachat des marques William Saurin, Panzani et Garbit (détenue précédemment par l'ex- Financière Turenne Lafayette) sans obligation de cession d'actifs au sein du groupe COFIGEO en vertu de l'article L. 430-7-1 du Code de commerce.

Cette décision totalement inédite et exceptionnelle, passant outre l'avis de l'autorité de la concurrence, qui a permis au groupe d'être en position de monopole sur le marché des plats appertisés, était néanmoins subordonnée au « **au respect d'un engagement de maintien de l'emploi par le groupe pour une durée de deux ans** »

Force est aujourd'hui de constater que les dirigeants du groupe COFIGEO son disposés à ne pas tenir parole et à mettre salariés et pouvoirs publics devant le fait accompli.

Tout semble en effet organisé à leur niveau pour ralentir la construction d'un atelier relais de manière à ce que marchés et clients se tournent vers la concurrence de l'entreprise TOUPNOT.

Nous l'avons dit à M. Gaborit et à M. le Préfet, ceci est inacceptable et il y a URGENCE.

URGENCE pour l'avenir industriel du département.

URGENCE pour les 76 familles qui ne reçoivent aujourd'hui que le mépris du groupe en retour à leurs demandes.

Les salariés de l'entreprise considèrent qu'il est grand temps pour les pouvoirs publics de mettre « les points sur les i » au groupe COFIGEO.

Oui, il est désormais temps de lui signaler que les conditions de la décision du 18 juillet ne sont pas respectées et qu'une remise en cause de celle-ci pourrait être envisagée.

Les salariés vont écrire à nouveau à M. Bruno Le Maire afin qu'il fasse preuve de la fermeté nécessaire auprès des dirigeants du groupe et vont solliciter une audience auprès de ses services.

Les salariés n'accepteront pas d'être sacrifiés sur l'autel des stratégies du groupe et hausseront le niveau et la forme de leur mobilisation si aucune réponse n'est apportée.

Il est hors de question pour eux d'attendre paisiblement que leur sort soit scellé par des dirigeants qui ont donné la preuve de leur absence de volonté industrielle..

**LES SALARIES NE LACHERONT RIEN, ILS CONTINUERONT LEUR
MOBILISATION ET CONTINUENT D'EN APPELER à la POPULATION, aux ELUS
et aux POUVOIRS PUBLICS POUR LES SOUTENIR.**

Les Hautes Pyrénées n'ont pas vocation à devenir un désert industriel, les salariés de Toupnot ont un savoir faire, l'entreprise créée il y a 87 ans n'a pas vocation à disparaître sur la base des considérations financières du groupe.

**LE DEFI INDUSTRIEL EST IMMENSE,
LES SALARIES SONT PRÊTS A LE RELEVER.**

TOUPNOT SE BATTRA et VIVRA !

Signez en ligne la pétition de soutien : <https://www.unepetition.fr/toupnotdoitvivre>